

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE

## QUÉBEC

ET

### BULLETIN DES ŒUVRES

DE

### L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

---

#### ABONNEMENTS :

Canada : \$1.00. — Ville de Québec, États-Unis, et Pays  
de l'Union postale, \$1.50 (7 fr. 50).

Doivent être payés d'avance.

~~~~~

Manuscrits, communications et abonnements doivent être adressés à LA SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

---

LA SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103, rue Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

Imp. par L'ACTION SOCIALE LIMITÉE, 103, rue Sainte-Anne, Québec

# VIN SAINT-NAZAIRE

Archevêché de Québec, 1er août 1905.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujours sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L.-N., ARCH. DE QUÉBEC.

---

« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.

« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »

---

Depuis la mort de Mgr Laflamme, M. l'abbé Ph. J. Fillion a été chargé de surveiller la fabrication de nos vins liturgiques, et cela à la demande expresse de Monseigneur l'Archevêque de Québec.

**A. TOUSSAINT & CIE**

# LE FEU

## DANS LES MAISONS D'EDUCATION

est un danger constant si l'intérieur  
n'est pas recouvert de matériaux  
incombustibles.

---

### **"LINABESTOS"**

est la seule planche murale

#### ENTIEREMENT A L'ÉPREUVE DU FEU

Les autres contiennent soit des fibres de bois, soit de la pâte à papier, lattes, refente de bois, asphalte, colle grasse, ou autre substance dangereuse; LINABESTOS est entièrement fait d'amiante et de ciment Portland.

LINABESTOS est donc à l'épreuve du feu : il ne craque pas, ne gauchit pas, ne "travaille" pas. Aucune vermine ne peut y trouver refuge.

#### COÛTE PEU

Demandez notre livret « D » et échantillons.

---

**LA CIE DES PRODUITS  
D'AMIANTE ET DE CIMENT.  
78, rue St-Pierre, - QUEBEC.**

Succursales: Halifax, N. E., St-Jean, N. B.,  
Sydney, C. B.



SI LE PUBLIC CONNAISSAIT les  
grands avantages des **VERRES TORIQUES**  
sur les autres verres à lunettes ordinaires  
personne n'achèterait plus que des **VERRES**  
**TORIQUES**. Le foyer de ces verres est  
presque illimité tandis que dans les verres  
ordinairement vendus il n'existe guère que  
dans une partie fort limitée du centre.  
C'est le verre que tous les vrais oculistes  
prescrivent parce que c'est vraiment le seul  
qui donne **ENTIÈRE SATISFACTION**.

**P.-C. Lacasse**

OPTICIEN ET OPTOMÉTRISTE  
40, RUE DE LA FABRIQUE

l'A  
pou

**RU**  
**B**

7  
F.-S

L  
H

LA

s'l

No

**CIERGES ET VINS DE MESSE**  
**MAISON J.-B. LASNIER PÈRE**

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, CHANDELLES  
 IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

*La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.*

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU  
**RUE ST-GEORGES, LÉVIS.**

TÉLÉPHONES  
 241 91  
 National 166

**BILLETTS** POUR TOUTES  
 LES LIGNES  
 DE

**BATEAUX A VAPEUR**

AGENCE DE

**THOS. COOK & SON**

**F.-S. STOCKING, 32, St-Louis  
 QUÉBEC.**

**J.-E. LIVERNOIS**

LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes  
 Brevetés, Parfums, Etc., Etc.

**RUE ST-JEAN, - QUÉBEC,  
 CANADA.**

**LES MEILLEURES GRAINES DE SEMENCE RÉPONDENT  
 SE LES AUX ESPÉRANCES DU SEMEUR.  
 POURQUOI NE PAS SE LES ASSURER ?**

La maison **DÉRY** les vend à plus de 50,000 Canadiens et  
 tous sont satisfaits.

**GRATIS** Le catalogue français le plus illustré et le plus complet du  
 Dominion; une nouvelle édition vient de paraître: demandez-la.

**HECTOR-L. DERY, 21-23, NOTRE-DAME EST,  
 MONTREAL.**

**LA MEILLEURE ET LA PLUS ANCIENNE MAISON D'ÉPICERIES,  
 A QUÉBEC**

**N. RIOUX & CIE**

s'honore de compter parmi ses clients un grand nombre de  
 maisons d'éducation et de membres du clergé.

**AUTORISÉE A VENDRE LE VIN DE MESSE.**

**NOTE:—Demander notre "Mas de la Ville", vin sans alcool, la boisson idéale des végétariens et des abstinents.**

**WILFRID LACROIX, B.A.A.**  
**ARCHITECTE**

Diplômé de l'Université Laval

Téléphone 1553.

425, rue St-Jean, Québec.

**LORENZO AUGER**  
**ARCHITECTE**

de l'Association des Architectes de la Province de Québec,  
de l'Institut Royal des Architectes du Dominion.

29, rue St-Jean, Québec



1, Rue St-Jean

(Edifice de la Métropolitaine.)

LÉVIS.

**JOS.-P. OUELLET**  
**ARCHITECTE ET ÉVALUATEUR**

DIPLOMÉ : "A. A. F. Q." ————— et ————— MEMBRE DE L'I. R. A. C.

SPÉCIALITÉ : ÉDIFICES RELIGIEUX

28, rue Ste-Famille, QUÉBEC.

Téléphone 177

**GARAND & THIBAUT, DOREURS,  
ARGENTEURS  
et NICKLEURS**

308 $\frac{1}{2}$ , rue Saint-Joseph, QUÉBEC Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre.—Oxydage

— Vieilles argenteries remises à neuf.— Couchettes en cuivre  
et vieux lustres nettoyés et vernis.—Argenteries de voitures.

Aussi : Réparation de vases sacrés et de bronzes d'églises.

Une Spécialité : **OUVRAGE GARANTI.** Une visite est sollicitée

Restauration de peintures et nettoyage de vieilles gravures

## LOUIS MORENCY

SCULPTEUR ET DOREUR

183, RUE ST-JEAN, QUEBEC

Spécialité : Tableaux et Gravures.

Une occasion unique est offerte à MM. les Curés d'acheter pour leur église quatre toiles anciennes représentant les Évangélistes.

## JOBIN & PAQUET VANDRY & MATTE

FERBLANTIERS  
- PLOMBIERS -



72-78, Cote d'Abraham, Québec.

Plomberie Moderne, Ventilation, Éclairage au Gaz et à l'Électricité, Téléphone et Sonneries Électriques, Système de Chauffage à Eau Chaude, à la Vapeur et à Air Chaud, Couverture en Métal, etc. Fournitures de Matériaux de Plomberie, Chauffage, Gaz, Électricité, Pompes en Cuivre et en Fonte, Tuyaux et Ajustements pour Aqueduc, Poêles, Ferblanc et Cuivre, Etc.

ENTREPRENEURS  
DE

PLOMBERIE, CHAUFFAGE,  
LUMIÈRE ET CLOCHES  
ELECTRIQUES.

OUVRAGES EN TÔLE,  
FERBLANC et CUIVRE.

— ANGLE DES RUES —  
St-Jean et d'Youville, Québec.

## LIBRAIRIE A.-O. PRUNEAU

60, RUE ST-JEAN, QUEBEC.

Ornements d'église, Damas moirés, Taffetas en soie, Tissus en laine pour tentures et soutanes d'enfants de chœur, Toiles pour lingerie d'église, Surplis, Aubes, Bas d'aube en dentelle, Gazes or et argent, Point lamé d'or, Galons, Dentelles, Franges, Glands or et argent.

## Dorure, Argenture, Vernissage à l'or et Réparations

POUR LE CLERGÉ ET LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES



CALICES, CIBOIRES, OSTENSOIRS, ETC., Ré-Argentés et Dorés.

CHANDELIERS D'AUTEL, ENCENSOIRS, ETC., Ré-Argentés ou Re-Vernis à l'or.

ARGENTERIE DE TABLE, COUTELLERIE, Réparées et Ré-Argentées.

DORURE ET ARGENTURE DE MENUS OBJETS: MÉDAILLES, CHAINETTES, ETC.

Tous nos travaux sont confiés à des experts, et donnent la plus entière satisfaction; nos prix défient toute compétition.

Nous serons heureux de répondre à toute demande de renseignements.

## LA COMPAGNIE ROYAL SILVER PLATE

ÉTABLIE EN 1899

A. GIROUX, Gérant.

57, ST-GABRIEL, MONTREAL.



Monuments, Epitaphes, Pierres tombales, Bénitiers, Statues en fonte et en bronze.

## OLIVIER JACQUES

Marbrier et Tailleur de pierre

RUE SHAW - - LEVIS.

Brique, Ciment et Bardeau d'Amiante.

Nous vendons aussi

**LA FAMEUSE CHAUX DE SAINT-MARC**

contenus dans des quarts en tôle solides et très étanches.

---

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

## SOMMAIRE

*Calendrier de la semaine, 49.—Les Quarante-Heures, 49.*

**Partie officielle :** Lettre du Cardinal Gasparri au Chapitre de Québec, 50 ; — Feu M. l'abbé L.-H. Paquet, 51.

**Partie non officielle :** CAUSERIE DE LA SEMAINE : Le Saint-Siège et la Serbie, 51. — LITURGIE ET DISCIPLINE : Absoute pour les défunts, 53 ; Les bonnes dévotions, 54. — Feu M. l'abbé Paquet, 54. — CHRONIQUE DIOCÉSAIN, 55. REVUE DU MONDE CATHOLIQUE : Rome, 57 ; Italie, 58 ; France, 59 ; Autriche, 59 ; États-Unis, 60.

**Bulletin social :** DOCTRINE : Un fléau — Le devoir des parents, 61. — FAITS ET ŒUVRES : La tempérance triomphe à Lévis, 63.

## CALENDRIER DE LA SEMAINE

**Dimanche, 26 septembre.** — XVIII ap. Pent. et 5 sept. Du dim.

**Lundi, 27.** — SS. CÔME ET DAMIEN, martyrs.

**Mardi, 28.** — S. WENCESLAS, duc de Bohême martyr.

**Mercredi, 29.** — S. MICHEL, archevêque, *dbl. 2 cl.*

**Judi, 30.** — S. JÉRÔME, conf. et doct.

**Vendredi, 1 octobre.** — S. RÉMI, évêque et conf.

**Samedi, 2.** — SS. ANGES GARDIENS, *dbl. maj.*

**Dimanche, 3.** — XIX ap. Pent. et 1 oct. SOL DU T. S. ROSAIRE, *dbl. 2 cl.*

## QUARANTE-HEURES

26, septembre, N.-D. de Lourdes (Mégantic). — 27, St-Magloire. — 28, Lotbinière. — 29, St-Michel ; St-Martin — 30, St-Ludger de Beauce ; St-Benjamin ; Collège de Lévis. — 1 octobre, St-Rémi. — 3, L'Ange-Gardien.

---

## PARTIE OFFICIELLE

---

*Sa Sainteté Benoît XV a daigné répondre aux hommages du Chapitre métropolitain de Québec par une lettre de son Secrétaire d'Etat, Son Eminence le Cardinal Gasparri, dont voici le texte :*

(Traduction)

Secrétairerie d'État de Sa Sainteté.

Du Vatican, 11 août 1915.

N° 8619.

Monseigneur Cyrille-Alfred Marois,  
Doyen du Chapitre métropolitain de Québec.

Révérendissime Seigneur,

La restauration récente du Chapitre métropolitain marque un jour glorieux et mémorable dans l'histoire de votre vénérable archidiocèse, et constitue à elle seule un événement d'une importance telle qu'il n'aurait certainement pas échappé à l'attention du Père commun de la Chrétienté.

A la joie toute spontanée que fait naître cet événement, il a plu à Votre Seigneurie Illustrissime et à vos Révéréndissimes Collègues du Chapitre d'ajouter un autre motif de réconfort pour l'AUGUSTE PONTIFE : vous avez voulu lui envoyer en cette circonstance l'expression filiale et dévouée de vos sentiments, par l'entremise de la Délégation Apostolique du Canada.

C'est avec une satisfaction toute particulière que le SAINT-PÈRE a remarqué la délicate pensée d'inaugurer la vie du Chapitre ressuscité par un acte de dévouement, d'hommage et de respect au Vicaire de Jésus-Christ, et de filiale soumission aux enseignements et aux directions du Saint-Siège.

C'est pourquoi SA SAINTETÉ me confie l'agréable devoir de remercier le Révéréndissime Chapitre pour l'hommage offert, et d'exprimer ses vœux pour la vie perpétuelle et florissante de ce même Chapitre, dont la résurrection, due au zèle de l'Éminentissime Cardinal Archevêque, comble enfin des désirs déjà anciens et très nobles, et rend à l'Illustre Archidiocèse de Québec son antique splendeur.

Le SOUVERAIN PONTIFE souhaite que l'avenir du Chapitre restauré corresponde à la gloire de son passé insigne ; et pour cette fin, invoquant sur ce même Chapitre l'abondance des secours célestes, il accorde avec effusion de cœur à Votre Seigneurie et à chacun des membres du Chapitre la Bénédiction Apostolique.

Je profite bien volontiers de la présente occasion pour vous exprimer mes meilleurs sentiments de sincère estime.

De Votre Seigneurie Illustrissime,  
Le très affectueux serviteur,

(Signé) P. Card. GASPARRI

---

FEU M. L'ABBÉ L.-HONORÉ PAQUET

M. l'abbé Louis-Honoré Pâquet, aumônier des Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie, décédé le 19 septembre courant, à l'âge de 76 ans et 11 mois, était membre de la Congrégation de la Sainte-Vierge du Petit Séminaire de Québec et de la Société ecclésiastique Saint-Joseph.

JULES LABERGE, ptre, chan.,

Secrétaire.

Archevêché de Québec, le 20 septembre 1915.

---

## **PARTIE NON OFFICIELLE**

---

CAUSERIE DE LA SEMAINE

### **LE SAINT-SIÈGE ET LA SERBIE**

Il s'est passé, à Rome, il y a quelque temps, un événement d'un intérêt plus qu'ordinaire pour le monde catholique et dont l'importance mérite d'être soulignée : c'est la visite officielle au Vatican de M. Gabrilowitch, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Serbie auprès du Saint-Siège, qui, au cours d'une audience récemment accordée par le Saint-Père, remit à Sa Sainteté Benoît XV ses lettres de créance.

Cet événement diplomatique a rappelé heureusement au monde catholique l'un des derniers actes du pape Pie X, la signature d'un concordat avec la Serbie, le 24 juin 1914. Par cet acte

très important, l'une des conséquences heureuses de la guerre des Balkans, le Saint-Siège et la Serbie renouaient des relations interrompues depuis le XIVe siècle, et les catholiques du royaume de Pierre Ier se voyaient officiellement garantir le libre exercice de leur religion. C'est l'entrée du diocèse d'Uskub, avec ses 20,000 catholiques, dans la Serbie, par suite des victoires gréco-serbes de la seconde guerre des Balkans, qui décida le roi Pierre à prendre l'heureuse initiative qui devait aboutir au Concordat de 1914.

L'article premier et fondamental de ce concordat se lit ainsi : « La religion catholique apostolique romaine s'exercera publiquement et librement dans le royaume de Serbie. »

Avant le concordat, Belgrade n'était qu'un évêché *in partibus*, et ses 8,000 catholiques relevaient de la juridiction de l'archevêque de Scutari, en Albanie. Aujourd'hui, en vertu de l'entente avec le Saint-Siège, Belgrade est un archevêché résidentiel, avec la capitale du royaume elle-même pour siège, la Serbie nouvelle pour territoire et Uskub comme suffragant. L'archevêque de Belgrade et l'évêque d'Uskub, dit l'article 8 du Concordat, « auront pleine liberté dans l'exercice des fonctions ecclésiastiques et dans la direction de leurs diocèses, et ils pourront exercer tous les droits et prérogatives de leur ministère pastoral, suivant les disciplines approuvées par l'Église ; dans leur diocèse respectif, c'est d'eux que dépendent tous les membres du clergé catholique en ce qui concerne l'exercice du ministère sacré. »

Le gouvernement serbe reconnaît, dans des articles subséquents du Concordat, que « l'Église, représentée par ses autorités légitimes et par ses ordres hiérarchiques, a une personnalité juridique vraie et propre, et jouit de la capacité d'exercer les droits qui lui appartiennent. »

Voilà une déclaration de principes d'un gouvernement schismatique, que plus d'un homme public catholique d'aujourd'hui aurait profit à méditer. Ce n'est pas seulement, en effet, dans les parlements sectaires qu'on voit, de nos jours, les prérogatives et les droits de la société parfaite qu'est l'Église lésés.

Le concordat serbe déclare, de plus, que « l'instruction religieuse de la jeunesse catholique est soumise, dans toutes les écoles, à l'archevêque et à l'évêque, dans leurs diocèses respectifs » et

que « pour former de jeunes Serbes propres au sacerdoce catholique, il sera institué, dans la capitale ou dans ses environs, un Séminaire auquel l'État fournira une dotation annuelle équitable, l'autorité ecclésiastique respective restant chargée du soin de l'organiser et de le diriger conformément aux dispositions canoniques. » Il reconnaît aussi « la validité des mariages entre catholiques et des mariages mixtes contractés en présence du curé catholique, suivant les lois de l'Église » et déclare que les causes matrimoniales, où sont intéressées des parties catholiques, ressortissent des « tribunaux ecclésiastiques catholiques. »

Le concordat serbe, dont l'inauguration officielle a été marquée par l'arrivée à Rome de M. Gabrilowitch, est un événement de nature à consoler grandement le cœur du Souverain Pontife, au milieu des tristesses présentes, et plein de promesses pour l'avenir du catholicisme en Serbie, et peut-être dans tous les Balkans.

---

---

## LITURGIE ET DISCIPLINE

### ABSOUTE POUR LES DÉFUNTS

Q. Pendant le *Libera* qui se chante après le service, le célébrant doit-il se couvrir de la barrette ?

R. Puisque l'occasion s'en présente, nous allons, tout en répondant à cette question, rappeler sur ce point de l'absoute quelques règles mises en oubli ; nous le faisons avec l'espoir d'amener une certaine uniformité, si désirable.

1° Après la messe solennelle de Requiem, c'est à la banquette que le célébrant (avec ses ministres s'il y en a) doit se rendre, pour quitter la chasuble et le manipule et se revêtir de la chape. La disparition du célébrant à ce moment, pour aller à la sacristie y prendre la chape, est opposée à la Rubrique du Missel et n'est autorisée par aucun auteur.

2° Si le catafalque est à une distance suffisante, le célébrant et le diacre se couvrent de la barrette pour s'y rendre.

3° Arrivé au pied du lit funèbre, le célébrant se place un peu du côté de l'épître pour ne pas tourner le dos à l'autel, s'il n'en est pas suffisamment éloigné ; c'est alors que le célébrant et le diacre se découvrent. Si le lit funèbre est à une distance notable du chœur, on ne tient pas compte de l'autel ; alors le célébrant lui tourne le dos, se tenant exactement en face de la croix de procession, et ne le salue pas avant l'encensement.

4° Si le lit funèbre est dans le chœur, le manque d'espace ne permettant pas qu'il soit en dehors, le clergé ne quitte pas les stalles ; alors le célébrant et le diacre n'ont pas à se couvrir.

5° Pendant le chant du *Libera*, le célébrant ne doit pas se couvrir de la barrette. Il n'y a que l'évêque qui, à ce moment, puisse prendre la mitre et s'asseoir.

6° Au *Pater noster*, qui suit le *Libera*, le célébrant doit pour asperger et encenser le corps faire le tour du cercueil, à moins d'impossibilité.

N. B. — Le Rituel Romain défend de placer auprès du cercueil les chandeliers ou candélabres qui sont employés ordinairement à orner l'autel. Il est regrettable que cette faute se commette surtout aux funérailles des prêtres.

#### LES BONNES DÉVOTIONS

Nos anciens, en fait d'objets de piété, mettaient au premier rang les signes de la foi catholique sur lesquels l'Église a répandu la bénédiction dont la source est en elle : c'est-à-dire les sacramentaux, l'eau bénite, les cierges de la Chandeleur, les rameaux du dimanche des Palmes, les médailles bénites et indulgenciées.

Leurs formules préférées de prières étaient les formules liturgiques. Ils récitaient les psaumes de la pénitence, les psaumes graduels, les litanies des saints.

Ils avaient tous cette conviction qu'une mortification, si petite soit-elle, est plus agréable à Dieu qu'une illumination si féérique qu'on la suppose.

Leur pèlerinage favori était celui du Tabernacle ou encore celui du Calvaire, par l'exercice si ancien et suggestif du Chemin de la Croix ou bien enfin celui des processions des Rogations et de Saint Marc, auxquelles ils ne manquaient jamais. Les stations qu'on les voyait le plus volontiers faire à l'église, c'était à la chapelle du grand Christ et à l'autel de Marie.

Leur christianisme, en un mot, était d'or ; prenons garde de faire entrer dans le nôtre de l'alliage.

— *Semaine Religieuse de Cambrai.*

#### FEU M. L'ABBÉ PAQUET

La *Semaine Religieuse* publiera dans sa prochaine livraison une notice nécrologique sur M. l'abbé Louis-Honoré Paquet, qu'un ami du vénérable défunt a bien voulu nous promettre.

## CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ

**Bénédictio d'un calvaire.** — De belles fêtes religieuses ont eu lieu dimanche, à Rivière-à-Pierre, à l'occasion de la bénédiction d'un calvaire et d'un chemin de croix.

Son Éminence le cardinal Bégin avait bien voulu présider ces fêtes, qui ont commencé, dimanche matin, par la célébration d'une messe chantée par M. l'abbé L. Garon, aumônier du Bon Pasteur, ancien curé de cette paroisse, assisté de MM. les abbés O. Blanchet, curé, et F.-X. Couture, premier curé de Rivière-à-Pierre.

Son Éminence assistait au trône accompagnée du R. P. Maurice, curé de Limoilou, et de M. l'abbé Ern. Martel, vicaire à Saint-Raymond.

Dans l'après-midi, Son Éminence a fait la bénédiction d'un magnifique calvaire et d'un chemin de croix, érigés dans le cimetière paroissial.

Le sermon aux deux cérémonies a été prononcé par le R. P. Maurice.

La fête s'est terminée par le salut solennel présidé par Son Éminence, assistée de MM. les abbés L. Garon et F.-X. Couture.

**Conseil de l'Instruction publique.** — Mardi après-midi, le 21, s'est ouverte, au Parlement, la session d'automne du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. Les membres ecclésiastiques du Comité présents étaient NN. SS. P. Bruchési, archevêque de Montréal; H. Gauthier, archevêque d'Ottawa; P.-E. Roy, représentant Son Éminence le Cardinal Archevêque de Québec; M. Émard, évêque de Valleyfield; T.-M. Labrecque, évêque de Chicoutimi; P. Larocque, évêque de Sherbrooke; F.-X. Cloutier, évêque des Trois-Rivières; H. Brunault, évêque de Nicolet; X. Bernard, évêque de Saint-Hyacinthe; J.-G.-L. Forbes, évêque de Joliette; G. Blanche, vicaire apostolique du Golfe Saint-Laurent; F.-X. Ross, V. G., représentant Mgr l'évêque de Rimouski; M. l'abbé Eug. Corbeil, représentant de Mgr le vicaire apostolique du Témiscamingue; M. le chanoine Arsenault, représentant Mgr l'évêque de Pembroke; M. l'abbé Turbide, représentant Mgr l'évêque de Chalottetown, et M. l'abbé Desrosiers, de l'École Normale Jacques-Cartier.

**Ordinations.** — Le 18 septembre, S. G. Mgr P.-E. Roy a promu au sous-diaconat, dans la chapelle Saint-Louis, les Révérends frères Stanislas, né Henri Ferland; Jean-Marie, né Jules Benoit; Ephrem, né Zéphirin Longpré; Émile, né Omer Auger; Antonin, né Émile Saint-Pierre; Bérard, né J.-Ad. Nobert.

Les nouveaux sous-diacres appartiennent à la maison d'études franciscaine de Québec.

**Bénédition d'une église et visite pastorale.** — Dimanche, le 19 septembre, S. G. Mgr P.-E. Roy, archevêque de Séleucie, a fait la bénédiction de la nouvelle église de Sainte-Croix, comté de Lotbinière, assisté de M. l'abbé J.-J. Hunt, aumônier de l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance, et du R. P. Tardif, S.S.3.

Le nouveau temple, construit en pierre des champs avec colonnes en pierre de Deschambault, est très beau et fait honneur aux paroissiens de Sainte-Croix.

La bénédiction de l'église a été suivie de la grand'messe, qui a été chantée par M. l'abbé Ph.-B. Garneau, du Séminaire de Québec. Sa Grandeur Mgr Roy a donné le sermon, qui marqua l'ouverture de la visite pastorale.

Dans l'après-midi, après les vêpres solennelles, qui furent présidées par M. l'abbé C. Desrochers, du Séminaire de Québec, eut lieu la cérémonie de la commémoration des défunts de la paroisse, au cimetière. S. G. Mgr Roy présida cette imposante cérémonie et prononça le sermon.

Le lendemain matin, S. G. Mgr l'Archevêque de Séleucie conférait le sacrement de confirmation à près de deux cents enfants.

**Bénédition d'une chapelle.** — Dimanche, avait lieu, à Chaudière, la bénédiction d'une chapelle érigée depuis quelque temps pour l'avantage de la population de cet endroit.

C'est M. l'abbé J. Blais, curé de Saint-Étienne de Lauzon, qui a fait la bénédiction de cette chapelle, située dans sa paroisse. M. l'abbé P. Grondin, missionnaire diocésain a chanté la messe, assisté de MM. les abbés J. Roberge et C. Ferland. M. le chanoine Hallé a prononcé le sermon.

**Funérailles de M. l'abbé Pâquet.** — Mercredi matin, à 9 heures, ont eu lieu, à la chapelle des Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie, Grande-Allée, les funérailles imposantes de M. l'abbé L.-H. Pâquet, aumônier de cette communauté.

Son Éminence le cardinal Bégin a officié, assisté de Mgr François Pelletier, recteur de l'Université Laval, comme archiprêtre, et de MM. les abbés O. Cantin, curé de Saint-Nicolas, et H. Bouffard, curé de Saint-Malo, comme diacres-assistants. MM. les abbés Cyrille Gagnon et Maurice Laliberté, du Séminaire de Québec, remplissaient les fonctions de diacre et de sous-diacre.

On remarquait au chœur : NN. SS. Bruchési, archevêque de Montréal ; Labrecque, évêque de Chicoutimi, et Brunault, évêque de Nicolet. Le Chapitre métropolitain de Québec était représenté par Mgr A. Gosselin, archidiacre, et MM. les chanoines Laffamme, curé de N.-Dame, Gignac, directeur du [Grand Sémi-

naire, Miville, directeur de l'École Apostolique, Hallé et Beau-lieu, de l'Archevêché, NN. SS. F.-X. Ross, vicaire général de Rimouski, C.-O. Gagnon, sous-directeur de l'Action Sociale Catholique, Th.-G. Rouleau, principal de l'École Normale Laval, et F.-X. Gosselin, curé de N.-D. de Lévis, ainsi qu'un nombre considérable de religieux et de prêtres.

Mgr L.-A. Pâquet, P. A., V. G., neveu du défunt, a célébré la messe à un autel latéral pendant le service.

Le R. P. Alexandre-Marie, o. f. m., vicaire du Couvent des Stigmates, a prononcé l'oraison funèbre.

**NOÛE.** — S. G. Mgr P.-E. Roy, s'est rendu, mercredi, le 15 septembre, à Montmagny et au Cap Saint-Ignace, pour donner la confirmation aux enfants de ces deux paroisses.

## REVUE DU MONDE CATHOLIQUE

### ROME

**S. S. Benoît XV.** — Le grand sculpteur français, Rodin, l'auteur du groupe célèbre des *Bourgeois de Calais*, s'est rendu à Rome dans le but de fixer sur le marbre les traits augustes de S. S. Benoît XV.

— Quelle impression vous a produite Benoît XV ? lui a-t-on demandé.

— Le Pape est de petite taille et cependant il a grand air. On sent en lui un homme de race, de belle race italienne et même romaine, bien qu'il soit Génois. Les traits sont fins, très purs ; il a quelque chose de la tête de l'empereur Auguste, avec le nez un peu plus aquilin. A en juger par son regard et la mobilité de ses traits, on pressent une haute intelligence. C'est tout ce que j'ai pu dégager des quelques instants de pose silencieuse et anxieuse qu'il a bien voulu m'accorder.

**Mort de S. E. le cardinal Lorenzelli.** — S. E. le cardinal Benedetto Lorenzelli est décédé à Rome, le 15 septembre.

Né à Badi, diocèse de Bologne, le 11 mai 1853, il fut ordonné prêtre le 1er avril 1876. Il était docteur en théologie, *in utroque*, et en philosophie, *honoris causa*, de l'Université Laval de Québec. Il fut le premier recteur du collège bohémien rétabli en novembre 1884. Il fut nommé camérier secret et ablégat à Vienne le 3 avril 1889 ; prélat référendaire de la Signature le 18 juin 1890 ; consultant adjoint à la Congrégation spéciale des Conciles provinciaux. Il fut ensuite nommé internonce en Hollande et au Luxembourg le 30 mai 1893 ; protonotaire apostolique *ad instar*, le 10 juin 1893 ; nonce en Bavière, le 1er octobre 1896 ; archevêque titulaire de Sardes, le 30 novembre 1896. Transféré nonce à Paris, le 10 mai 1899, il y resta jusqu'au moment de la rupture diplomatique définitive, le 31 juillet 1904. Nommé archevêque de Lucques, le 14 novembre

suivant, il fut créé cardinal-prêtre, le 15 avril 1907, et reçut le chapeau et le titre de sainte Croix de Jérusalem le 18 avril suivant. Il donna sa démission comme archevêque de Lucques en avril 1910, et devint cardinal de curie.

S. É. le cardinal Lorenzelli était Préfet de la Congrégation des Études.

Pendant plusieurs années il professa la philosophie à la Propagande, où plusieurs Canadiens l'ont eu pour professeur. Il a publié un manuel de philosophie qui est encore en usage dans les collèges de Rome.

**Le service anniversaire de S. S. Pie X.** — Sa Sainteté Benoît XV a établi que le service anniversaire de son prédécesseur, le Pape Pie X, aurait lieu, non le 20 août, anniversaire de sa mort, mais le 5 novembre, comme cela s'est fait pour Léon XIII.

**La médaille de Sœur Thérèse.** — Le Saint Père a autorisé la frappe d'une médaille en l'honneur de la petite Sœur Thérèse de Jésus, du Carmel de Lisieux, en France, dont la cause de béatification a été introduite en cour de Rome le 17 mars dernier.

Sa Sainteté a elle-même spécifié les détails de la future médaille, effigies et inscriptions, afin de prévenir tout culte indiscret. Cette médaille ne sera pas bénite, et l'image de la Carmélite de Lisieux y sera associée à celle de Notre-Seigneur et de la Très Sainte Vierge.

Aucune autre médaille ne sera autorisée.

**Les vacances de la Curie.** — Le Saint-Siège vient de décréter que les vacances des Sacrées Congrégations Romaines qui avaient coutume de durer de la mi-septembre aux premiers jours de novembre, dureront désormais du 30 août au 10 octobre.

## ITALIE

**Chefs catholiques.** — Des journaux français bien informés nous apprennent que l'armée italienne, comme l'armée française, est commandée par des chefs catholiques.

Le général Cadorna et son chef d'État-Major, le général Porro, sont des catholiques pratiquants.

Le premier a deux de ses filles religieuses. Il n'est généralissime de l'armée italienne que depuis la fin d'août 1914, son titre de catholique pratiquant l'ayant fait éliminer auparavant. La fermeté de caractère et le sentiment du devoir qui l'ont toujours caractérisé s'appuient sur une foi sincère. On a noté que, pendant toute sa carrière militaire, il a fait profession de sa foi sans ostentation comme sans faiblesse. Partout, dans toutes les circonstances et quels que fussent ses chefs, le général Cadorna trouvait le moyen de remplir, le dimanche, son devoir religieux.

**A l'évêché d'Albano.** — S. G. Mgr Caron, nommé administrateur apostolique du diocèse d'Albano par suite de la mort du cardinal Agliardi, a pris possession solennelle de ce siège le 30 août dernier.

## FRANCE

**L'Évêque d'Arras à Boulogne-sur-Mer.** — Étant donné les bombardements continuels qui ont réduit la ville d'Arras à l'état de lamentable ruine, S. G. Mgr Lobbedey a obtenu du Souverain Pontife l'autorisation de transférer provisoirement son siège épiscopal à Boulogne-sur-Mer.

A l'occasion de son installation, des fêtes superbes se sont déroulées dans cette ville.

Mgr Lejeune, P. A., V. G., curé de Notre-Dame, a renouvelé le vœu qu'il avait fait l'an dernier à Notre-Dame de Boulogne. A ce vœu, Notre-Dame de Boulogne a répondu par une protection manifeste. « Puis, dit *La Croix*, de Paris, la procession se met en marche. Il y a foule sur les remparts. Le cortège se déroule dans ce cadre superbe, incomparable.

Aux trois tourelles d'angle dominant la ville, la campagne et la mer, le cortège s'arrête, et l'évêque, s'avancant sur le bord du mur, bénit solennellement Boulogne, la mer, la vallée, les collines où s'étagent les camps anglais. Spectacle inoubliable ! »

**Église bombardée.** — Les Allemands ont ajouté un crime sacrilège à ceux qu'ils avaient déjà commis.

Avec une haine calculée et sauvage, ils se sont acharnés contre l'église paroissiale de Rivière (Pas-de-Calais). Du beau monument, style Renaissance, à trois nefs, dont les habitants du pays étaient si justement fiers, il ne reste plus que les murs ébranlés et quelques débris de charpente.

**Un don du Pape.** — S. E. le cardinal Gasparri a fait parvenir, au nom du Pape, la somme de 4,000 francs à l'hôpital de Calais. La lettre qui accompagnait l'envoi exprimait les regrets de Sa Sainteté de ne pouvoir envoyer une offrande plus considérable.

**Occupation militaire.** — Le célèbre Hospice du Mont Saint-Bernard, qui s'élève à huit mille pieds d'altitude au milieu des neiges du sommet des Alpes, vient d'être occupé militairement par les troupes françaises. C'est la deuxième fois que les religieux hospitaliers de cet antique Monastère, dont la fondation remonte au dixième siècle, doivent partager leur maison avec l'armée. La première fois, ce fut lors du passage des Alpes par Napoléon Bonaparte et les troupes françaises, en 1799.

## AUTRICHE

**Décès du primat de Hongrie.** — S. E. le cardinal Claude Vaszary, ancien archevêque de Gran et primat de Hongrie, est décédé, ces jours derniers, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Né en 1832, il fit profession dans l'ordre des Bénédictins en 1854. Il fut ordonné prêtre en 1856. En 1885, il devint archi-abbé de l'Ordre de Saint-Benoît en Hongrie. En 1891, il fut élu archevêque de Gran et primat de Hongrie et il fut sacré le 7 février 1892. Créé cardinal-

prêtre en 1893, il reçut le titre des Saints Sylvestre et Martin *ai Monti*. Démissionnaire de son archevêché en 1911, il se retira au monastère de Pannonhalma.

Il faisait partie des Congrégations du Concile, de l'Index, des Rites et des Études.

#### ÉTATS-UNIS

**Mort d'un évêque polonais.** — S. G. Mgr Kozłowski, évêque titulaire de Germia et auxiliaire de Milwaukee, est décédé, il y a quelques semaines, après un an et demi seulement d'épiscopat. Il était le premier évêque de nationalité polonaise dans l'État du Wisconsin et le deuxième dans les États-Unis.

C'est S. G. Mgr Messmer, archevêque de Milwaukee, qui a présidé les funérailles.

**Au siège d'Albany.** — S. G. Mgr Thomas Cussack, évêque auxiliaire de New-York, a reçu ses bulles le nommant évêque d'Albany. L'installation a eu lieu le 9 septembre.

**Une statue de Jeanne d'Arc à New-York.** — Une statue de bronze sera élevée à Jeanne d'Arc, sur la Riverside Drive, à New-York, près de la 93e rue. Le piédestal de cette statue sera fait avec la pierre de la prison de Jeanne à Rouen, en France. Ce piédestal renfermera deux cent-vingt-neuf blocs de pierre à chaux achetée lors de la démolition du donjon historique.

Le monument coûtera environ \$25,000, fruit de souscriptions privées.

**Université catholique.** — Les RR. PP. Bénédictins ont inauguré, le 9<sup>e</sup> du présent mois, à Shawnee, Okla., une institution d'enseignement supérieur qui sera connue sous le nom de Catholic University of Oklahoma. Sa charte de l'État l'autorise à conférer les degrés universitaires.

**Protonotaire apostolique.** — M. l'abbé Francis-Clément Kelley, président de la Catholic Church Extension Society aux États-Unis, a été élevé à la dignité de Protonotaire Apostolique en reconnaissance des services rendus à la Sainte Église par la société qu'il a fondée et spécialement à cause de ses travaux en faveur de l'Église persécutée du Mexique.

Mgr Kelley est né à Charlottetown, Ile du Prince-Édouard. Il est docteur en théologie de l'Université Laval, à Québec, depuis 1908.

---

**Prière aux abonnés de vérifier, à la suite de leur adresse, la date de l'échéance de leur abonnement, et de l'acquitter, s'il y a lieu, le plus tôt possible.**

---

## BULLETIN SOCIAL

---

### DOCTRINE

#### VUES ANIMÉES — LE DEVOIR DES PARENTS

Le *Progrès du Saguenay* du 16 courant a publié un excellent article, dénonçant les effets délétères des *vues animées* sur les sens et sur l'âme des enfants.

Ce n'est pas à dire que les maux causés par les *scopes* sur les sens et sur l'âme des personnes plus âgées soient à tolérer ou à considérer comme de peu d'importance ; mais ces maux sont plus graves sur l'enfance et la jeunesse, parce que celles-ci sont plus impressionnables, plus tendres, moins résistantes et moins équilibrées.

Au point de vue purement sensible, le surmenage visuel causé par les *vues* est déjà très dommageable. Rien n'est plus fatigant. Le surmenage des yeux causé par une demi-heure de cinéma est plus fatigant que des heures de travail, de lecture, d'étude dans une mauvaise lumière ordinaire. Il n'y a pas, à notre avis, de plus sûr moyen de se briser les yeux.

Mais au surmenage des yeux, déjà très dangereux pour les enfants, il faut ajouter ici le surmenage de l'imagination, emportée violemment par la succession rapide des images et des scènes, pendant que l'intelligence et la volonté voudraient s'arrêter pour comprendre un peu et déchiffrer ce qui est représenté.

Ajoutez, toujours au point de vue simplement physique, les inconvénients de ces salles mal aérées et pas éclairées où la foule s'entasse et où l'on respire tout autre chose que de l'air pur.

Mais quelque graves que soient les dangers corporels, physiques des *scopes* pour les facultés des enfants, ces dangers sont encore bien surpassés par ceux auxquels l'âme des enfants et des jeunes gens y est exposée. Le danger moral est, encore ici, plus important que le danger physique, qui est pourtant lui-même très grand.

Pas besoin de détailler ici ce que l'on apprend aux *vues animées*. Les farces burlesques, abrutissantes, y sont, d'ordinaire, le prélude ou l'accompagnement des drames passionnels et même des drames de l'impudeur. On n'y épargne pas plus le respect de l'innocence que celui qui est dû au bon ordre et à l'autorité dans la famille et dans la société. Ces spectacles ne seraient pas autrement organisés et composés, s'ils avaient pour premier but de ruiner les santés, les intelligences, les consciences, la famille, la société, l'Église. Sans doute, on procède par degrés dans ce travail destructeur, mais on y procède sûrement et persévéramment.

Les hommes d'Église avertissent, insistent, déplorent ; ils voudraient conjurer le danger. Mais on les laisse seuls s'opposer au fléau. On se dit : il n'y a là qu'une affaire de conscience, où il ne faut pas gêner la liberté ; que les prêtres y voient. Encore un peu et l'on dirait : oh ! il n'y a là de périls que pour les âmes, pour l'innocence ; que ceux qui en souffrent n'y aillent pas ; mais que ceux qui en jouissent puissent y aller à leur gré. Et on laisse faire le mal et se répandre le fléau.

Une autorité devrait au moins ici se réveiller pour prendre conscience de ses devoirs et d'elle-même, pour s'unir aux efforts de l'Église et enrayer les ravages grandissants : c'est celle de la famille.

Cette autorité, pour se faire respecter et sauver la famille et les enfants, devrait commencer par s'imposer à elle-même ce qu'elle devra ensuite prescrire à ceux auxquels elle commande. On voit des parents fréquenter les vues animées, on en voit qui y conduisent leurs enfants ; on voit ainsi des familles se priver de l'utilité honnête et même du nécessaire pour satisfaire cette passion affolante d'assister aux vues, de s'y énerver, de s'y détraquer les sens et l'imagination, de s'y dégrader moralement.

Une fois qu'ils auront donné l'exemple à leurs enfants, les parents devront faire acte d'autorité pour sauver ceux dont Dieu leur a donné la garde et dont il leur demandera un compte rigoureux. Tout autant que les prêtres et même avant ceux-ci, les parents ont le devoir de mettre leurs enfants en garde contre le fléau du théâtre et de les en préserver, coûte que coûte. Il y va de leur bonheur à eux et de leur salut, de l'honneur et de la

prospérité de leur famille, autant que du salut, du bonheur et de la prospérité de leurs enfants.

J.-A. D.

---

---

## FAITS ET ŒUVRES

### LA TEMPÉRANCE TRIOMPHE À LÉVIS

La brillante victoire que vient de remporter la tempérance, à Lévis, marque une date importante dans la campagne ardue et salutaire que des troupes d'élite mènent, depuis plusieurs années, contre le fléau de l'alcoolisme, dans notre province.

Les habitants de Lévis ont fait grandement honneur à leur dignité de chrétiens et de sujets du Sacré-Cœur, en se prononçant, cette semaine, à une majorité écrasante, pour la prohibition, et en chassant de leur sein un germe de corruption morale et de ruine matérielle.

Nous ne pouvons que souhaiter voir un si bel exemple de plus en plus suivi, et nous formons le vœu que la ville de Québec comprenne bientôt quels services immenses elle rendrait à la religion, et quel appoint elle donnerait à la prospérité et au bonheur de ses habitants en agissant, à l'égard du fléau alcoolique, comme la courageuse ville-sœur.

En attendant cet heureux jour, que nous ne cesserons d'appeler de nos vœux et, surtout, de nos prières, il nous a paru utile de souligner quelques-unes des leçons de cette belle et victorieuse campagne de nos amis de Lévis.

Nous voulons être bref, pour aujourd'hui, nous réservant de parler plus longuement de ce glorieux épisode de la guerre antialcoolique.

La victoire de Lévis nous enseigne, d'abord, que le triomphe, dans une pareille lutte, dépend beaucoup de la formation, de l'éducation, dirions-nous, de l'opinion publique. Risquer un vote municipal sur un règlement de prohibition, sans avoir préparé à fond l'opinion locale par un travail long, méthodique et continu de propagande antialcoolique, c'est courir à un échec et risquer de compromettre la sainte cause de la tempérance, là même où on veut la faire triompher.

Cette œuvre d'éducation antialcoolique se fait efficacement par la parole et par la presse.

A ce point de vue, rien ne peut remplacer l'effet salutaire que ne manque jamais de produire une prédication solide et soutenue sur les dangers et les ravages de l'alcoolisme. Prédication pastorale, au prône, prédication plus spéciale, aux retraites ou aux réunions solennelles de la Croix Noire, l'enseignement antialcoolique qui tombe de la chaire de vérité est une semence qui finit toujours par porter des fruits.

Les séances paroissiales de tempérance ne manquent jamais, non plus, de produire sur les esprits un salutaire effet.

Mais toutes ces manifestations seraient vaines, tous ces discours seraient sans résultat, si la prière n'était là pour féconder, de son efficacité surnaturelle, le champ ensemencé par les apôtres de la tempérance. C'est là que l'on comprend bien que toutes ces belles et grandes œuvres d'action catholique puisent leur vie en Dieu et ne peuvent durer que par lui.

Aussi, chaque campagne de tempérance doit être accompagnée d'une croisade de prières : prières paroissiales, prières familiales, prières dans les communautés, prières dans les écoles, sans oublier la consécration publique et privée au Sacré-Cœur de Jésus, qui répand la lumière et la force partout où il règne.

C'est grâce à la réunion de tous ces éléments, naturels et surnaturels, de force et de succès, qu'a été obtenue la brillante victoire de Lévis. A une campagne d'éducation antialcoolique, méthodiquement poursuivie par la prédication et par la presse depuis longtemps, et devenue plus remarquablement puissante encore dans les derniers jours qui ont précédé le vote — alors que l'excellente *Lumière* s'est vraiment surpassée — est venue s'ajouter une admirable croisade de prières, couronnée par de fructueuses retraites paroissiales. Communions fréquentes des paroissiens, faites solennellement et par catégorie, adoration du T. S. Sacrement par les dames de la paroisse, prières des enfants des écoles, tout a été mis en œuvre par la direction sage et éclairée du clergé paroissial pour attirer la protection de Dieu sur cette belle campagne de tempérance, qui s'est terminée par une brillante victoire et qui restera une salutaire leçon.

A. H., ptre.

**LES  
PRÉVOYANTS DU CANADA  
ASSURANCE FONDS DE PENSION**

CAPITAL AUTORISÉ - - - - - \$500,000.00

Actif du Fonds de Pension le 30  
juin 1915 - - - - - \$674,478.10

Progression de la Compagnie jusqu'au 30 juin 1915.

| ANNÉES         | SECTIONS | SOCIÉTAIRES<br>(Actifs) | PENSIONS | ACTIF        |
|----------------|----------|-------------------------|----------|--------------|
| 1909           | 45       | 1,880                   | 5,205    | \$ 16,461.94 |
| 1910           | 149      | 8,540                   | 19,269   | 72,217.94    |
| 1911           | 224      | 14,228                  | 30,910   | 170,670.80   |
| 1912           | 294      | 19,326                  | 39,211   | 284,355.82   |
| 1913           | 349      | 24,492                  | 47,957   | 428,745.81   |
| 1914           | 399      | 28,689                  | 55,541   | 584,188.43   |
| 1915 (30 juin) | 431      | 30,544                  | 58,480   | 674,478.10   |

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront **Les Prévoyants du Canada**, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

**ANTONI LESAGE,**

Gérant-Général.

Bureau Chef : 126, St-Pierre, Édifice "DOMINION", Québec

Bureau à Montréal : Chambre 22, EDIFICE "LA PATRIE";  
X. Lesage, Gérant

Agent à Québec : Stanislas Côté, 134, Lockwell.

# LA BANQUE NATIONALE

SIÈGE SOCIAL : QUÉBEC.

Capita autorisé : Cinq millions de piastres

Capital payé : Deux millions de piastres

Réserves : Un million huit cent quarante-huit mille six piastres et quarante-sept centins.



Ces **COFFRETS D'ÉPARGNES** sont mis à la disposition du public pour favoriser la pratique de l'économie dans toutes les classes de la société.

Nous invitons les cultivateurs et les ouvriers à nous confier un premier dépôt **D'UN DOLLAR**; ce dépôt leur donnera droit à un coffret qui restera leur propriété jusqu'à ce qu'ils le rendent en bon état à la Banque; celle-ci alors leur remboursera leur dépôt, plus un intérêt, qui sera compté aux taux courant le plus élevé.

Voici un excellent moyen de mettre quelque chose de côté pour les vieux jours ou encore pour l'avenir des enfants.

Nous serons heureux de fournir tous les renseignements voulus concernant ce **NOUVEAU SYSTÈME D'ÉPARGNE**.

## RAPIDITÉ D'ACCUMULATION D'ÉPARGNES MENSUELLES PLACÉES A 3% INTÉRÊT COMPOSÉ\*

En supposant qu'un client dépose en banque \$5.00 tous les mois, à compter de la naissance d'un de ses enfants, cette épargne périodique rapportera, en **VINGT ET UN ANS**, la jolie somme de **\$1761.91**, capital et intérêts.

Le tableau suivant montre bien la progression rapide de divers montants confiés à notre département d'épargne :

| Ans | \$5.00   | \$10.00  | \$15.00  | \$20.00  | \$25.00   | \$30.00   |
|-----|----------|----------|----------|----------|-----------|-----------|
|     | PAR MOIS |          |          |          |           |           |
| 1   | \$ 60.95 | \$121.92 | \$182.91 | \$243.91 | \$ 304.87 | \$ 365.83 |
| 2   | 123.73   | 247.51   | 371.51   | 495.17   | 618.93    | 742.70    |
| 3   | 188.41   | 376.89   | 565.48   | 754.03   | 942.49    | 1130.97   |
| 4   | 255.05   | 510.19   | 765.48   | 1020.73  | 1275.83   | 1530.97   |
| 5   | 328.72   | 647.53   | 971.53   | 1295.48  | 1619.25   | 1943.06   |
| 6   | 394.44   | 789.00   | 1183.80  | 1578.52  | 1973.05   | 2367.61   |
| 7   | 467.30   | 934.76   | 1402.49  | 1870.13  | 2387.55   | 2804.99   |
| 8   | 542.37   | 1084.92  | 1627.79  | 2170.56  | 2713.06   | 3255.59   |
| 9   | 619.70   | 1239.61  | 1859.89  | 2480.07  | 3099.94   | 3719.80   |
| 10  | 699.38   | 1398.98  | 2099.01  | 2798.94  | 3488.49   | 4198.05   |
| 11  | 781.47   | 1563.17  | 2345.38  | 3127.42  | 3909.09   | 4690.77   |
| 12  | 866.04   | 1732.33  | 2590.19  | 3465.84  | 4332.12   | 5198.37   |
| 13  | 952.17   | 1906.60  | 2860.66  | 3814.48  | 4767.92   | 5721.31   |
| 14  | 1042.93  | 2086.13  | 3130.03  | 4173.67  | 5216.88   | 6260.06   |
| 15  | 1135.88  | 2271.09  | 3407.55  | 4543.71  | 5679.41   | 6815.10   |
| 16  | 1280.64  | 2461.64  | 3698.46  | 4924.93  | 6155.93   | 7386.91   |
| 17  | 1328.78  | 2657.95  | 3988.01  | 5317.67  | 6646.85   | 7976.00   |
| 18  | 1429.87  | 2860.19  | 4291.46  | 5722.29  | 7152.60   | 8582.91   |
| 19  | 1534.03  | 3068.55  | 4604.08  | 6139.15  | 7673.65   | 9208.15   |
| 20  | 1641.35  | 3283.21  | 4926.15  | 6568.61  | 8210.45   | 9852.29   |
| 21  | 1751.91  | 3504.35  | 5257.96  | 7011.05  | 8763.46   | 10515.90  |

## MANDATS D'ARGENT DE LA BANQUE NATIONALE

Nos succursales sont autorisées à émettre des Mandats payables dans tout le Canada, sauf le Yukon, aux taux suivants :

|                  |        |
|------------------|--------|
| \$ 5.00 ou moins | 3 sous |
| de 5.00 à 10.00  | 6 "    |
| de 10.00 à 30.00 | 10 "   |
| de 30.00 à 50.00 | 15 "   |

Beaucoup de nos clients et le public en général ignorent l'existence de ce service chez nous, le même que celui des Postes et des Messageries (Express); il est plus prompt et tout aussi sûr. Nos Mandats sont payables dans tous les bureaux de banques du Canada, sur présentation et sans commission. Nous vous invitons à profiter de ces remarquables avantages.

# COMPAGNIE CHINIC QUEBEC

ANCIENNE MAISON MÉTHOT FONDÉE EN 1808

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET  
EN DÉTAIL

FOURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGÉ, DES FABRIQUES,  
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES  
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX

Bureau: 82 rue St-Pierre

Téléphone 263

Résidence: 15, rue Ste-Julie.

**CHARLES GAGNON,** AGENT ET COURTIER  
D'ASSURANCES

FEU, VIE, ACCIDENTS, MARINE, Etc.

E

rante-

ELLES

0 tous  
enfants,  
F UN

side de  
gnes :

10.00

85.83

42.70

30.97

30.97

43.06

67.61

04.99

55.59

19.80

98.05

90.77

88.37

21.31

30.06

15.10

36.91

76.00

32.91

38.15

32.29

15.90

IALE

idata  
taux

rent  
des  
et et  
e les  
sans  
mar-

FONDÉE AU CANADA EN 1885.

## F. CERNICHIARO & FRÈRE

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs sur articles métalliques.

51, RUE SOUS-LE-FORT, (près de l'ascenseur)  
QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Dorure, argenture et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

## VIN DE MESSE

“SANCTUAIRE” Nous en garantissons la pureté “VATICAN”

Certificats d'authenticité approuvés par  
S. G. Mgr L'Archevêque de Montréal.

PRIX ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE.

FUMEZ NOTRE CIGARE

“ROYAL FAMILY”

\$2.50 LA BOITE DE 50

L'ÉGAL DU MEILLEUR CIGARE A 10 Cents.

Ecrivez aujourd'hui pour en avoir une boîte.

LAPORTE, MARTIN, Limitée

584, St-Paul O. TEL. MAIN 3766 MONTREAL.

## EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LOEIGNONS  
pour tous les cas d'Amétropie.

95, rue Saint-Joseph, - - QUEBEC

## EDITION NOUVELLE ET DEFINITIVE DU BREVIAIRE ROMAIN

Les éditions nouvelles sont entièrement conformes aux décrets les plus récents de S. S. et notamment à celui du 28 octobre 1913.

Le format moyen étant déjà épuisé et cela pour un temps qu'il est impossible de déterminer, nous offrons maintenant en vente le No 88, Mame, grand format, chagrin premier choix, reliure très souple en noir, coins ronds, tranche dorée. Prix \$12.

Aussi quelques exemplaires avec reliure de luxe aux prix de \$15. et \$18.

L'édition in-32, petit format, sera en vente en avril. Même reliure que le précédent. Prix de vente \$8. l'exemplaire.

Nous engageons nos clients à nous faire parvenir leur commande immédiatement afin d'être assuré d'un exemplaire.

LIBRAIRIE DU CLERGÉ

**J.-P. GARNEAU**

LIBRAIRE-EDITEUR ET MARCHAND  
D'ORNEMENTS D'ÉGLISE

47, rue Buade, - - - - - QUEBEC.

**LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS**

LIBRAIRES - EDITEURS - IMPORTATEURS  
GROS ET DÉTAIL

177, RUE SAINT-JOSEPH, - - QUEBEC.

Editeurs des livres de plain-chant :

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

Agents généraux pour le Canada, des cloches françaises HAVARD.  
GARANTIE DE SATISFACTION.

Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières.  
Livres de prix.

Spécialités :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée scolaire, etc., etc.

Catalogue illustré adressé sur demande.

liens  
artis-  
gent.  
sulté.



## La Compagnie Gauthier & Frère

INCORPORÉE

### PEINTRES - DECORATEURS

Vient d'ouvrir une très importante fabrique de verre plombé, verrières (vitreaux peints), pour églises et maisons privées.

Cette fabrique, qui est la mieux outillée du pays est sous la direction d'un artiste de haute renommée, qui est bien secondé par d'habiles ouvriers.

La Compagnie Gauthier & Frère a obtenu la médaille d'or à la dernière Exposition Provinciale comme l'atteste la vignette ci-haut.

Deux importants contrats pour verrières sont en voie d'exécution, un pour l'église de Beauport, et l'autre à l'église Notre-Dame de Lourdes, pour le compte des RR. PP. Oblats de St-Sauveur, Québec.

Estimé et croquis fournis sur demande.

La maison Gauthier & Frère, la plus ancienne du genre dans la Province de Québec, établie en 1868, a décoré plus de 200 églises dans les différentes provinces du Dominion.

Spécialités: Peinture à fresque, décoration d'églises, dorure, encadrements de tous genres, pour chemins de Croix, peintures à l'huile, etc., etc.

**MANUFACTURE DE MIROIRS — ATELIERS DE BIZEAUTAGE, etc.**

Ouvrage fait avec soin et garantie de satisfaction.

La Compagnie Gauthier & Frère, Incorporée  
Tél. 2300 295, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC

MAISON FONDÉE EN 1862

# O. PICARD & FILS

Pose d'Appareils Hygiéniques les plus perfectionnés et les plus modernes dans les édifices publics et les maisons privées.

**VENTILATION : UNE SPÉCIALITÉ.**

Fournaies à Air Chaud, à Eau Chaude et à Vapeur.

**QUÉBEC**

---

## PICARD & DUQUET

ENR

**HORLOGERS ET BIJOUTIERS**

36, rue St-Jean, - - - - - **QUÉBEC**

MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

SPÉCIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.

---

E.-M. TALBOT

TELEPHONE 2421

J.-A.-T. DIONNE

A. A. P. Q., F. R. A. J. C.

A. A. P. Q., A. R. A. J. C.

## TALBOT & DIONNE

ARCHITECTES

14, rue St-Joseph, - - - **QUEBEC.**

---

**ACHETEZ**

**VOS**

**FOURRURES**

A LA

**MAISON DE CONFIANCE**

**HOLT, RENFREW & Co., Limited**

**RUE BUADE,**

**QUEBEC.**

# LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'ÉPARGNES  
Fondée en 1848

**BUREAU PRINCIPAL**  
**Haute-Ville, Quebec, No 21, rue St-Jean.**

## SUCCURSALES A QUEBEC :

**ST-ROCH**, coin des rues St-Joseph et du Pont.  
**ST-SAUVEUR**, No 801 rue St-Valier.  
**ST-JEAN-BAPTISTE**, No 479 rue St-Jean.  
**BASSE-VILLE**, No 53, rue St-Pierre.  
**LIMOILLOU**, Boulevard St-Charles.

## SUCCURSALES A LEVIS :

**RUE COMMERCIALE**, No 103, (au bas de la côte).  
**RUE EDEN**, No 20, (sur la côte).

**SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIRS**, de 7 à 8.30 hres,  
les succursales suivantes : **ST-ROCH, ST-SAUVEUR, ST-JEAN-**  
**BAPTISTE, LIMOILLOU et LEVIS RUE EDEN.**

## BANQUES À DOMICILE

Ne pas oublier que la **CAISSE D'ÉCONOMIE** offre aux familles de petites **BANQUES** en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leur petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est payé un intérêt.

## COFFRETS DE SURETÉ

**COFFRETS DE SURETÉ** à louer au **BUREAU PRINCIPAL** et à la **SUCCURSALE DE ST-ROCH**, pour la garde de débiteures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

**LA CAISSE D'ÉCONOMIE**, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles